

en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le port du dossard bien visible fixé par des épingles sur le torse, non plié, non coupé ou masqué, est obligatoire tout au long de la course. Les dossards seront fournis pour toutes les courses, sauf pour la marche nordique.

Environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelques déchets que se soient sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate. Les coureurs s'engagent à rester sur le parcours et à ne pas engendrer de nuisances sonores.

Retrait des dossards

À partir de 13h00 au Hall des Pêcheurs.

Parcours

Circuit vallonné autour du plan d'eau : enrobé, gravillons, terre battue, chemins et sentiers forestiers, rues de la commune.

Le départ de l'épreuve et l'arrivée ont lieu au Plan d'eau de Reichshoffen :

- Course 1000 m et 2,43 km : Plan d'eau de Reichshoffen.
- Marche 8 km, courses 5 km et 10 km : Parcours nature.

Le parcours de 10 km permet de découvrir le patrimoine naturel. Il emprunte le chemin piétonnier de la « Balade au fil de l'eau », le long du Schwarzbach et suit un sentier surplombant la ville, offrant une vue panoramique sur la commune.

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Tout abandon doit être signalé à l'organisateur.

Poste de ravitaillement

Hall des Pêcheurs pour toutes les courses et à environ 5 km pour la course N4 (10 km).

Local abrité - buvette - restauration

Hall des Pêcheurs, à proximité.

Pas de possibilité de douche ni de consigne.

Récompenses et distribution des prix

Jeunes : Remise des prix à l'arrivée.

Adultes : à 18h30 au Hall des Pêcheurs.

Parcours de marche : remise des lots par tirage au sort de dossards : présence obligatoire.

Sécurité et jalonnement

A.S.S. de Niederbronn (FFSS). Médecin.

Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs et leurs partenaires (médias, ...) à utiliser photos et vidéos (images fixes ou audiovisuelles) sur lesquelles ils pourraient apparaître réalisées au cours de l'événement et ceci sur tous les supports, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

Accident/vol

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident, de défaillance, de dommage corporel ou de blessure. Il en est de même en cas de vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de la manifestation.

Chronométrage électrique et inscription internet

Madame Cindy FIXARIS et inscription site : www.performance67.com

Bulletins d'inscription disponibles à Reichshoffen :

Hôtel de Ville et dans certains commerces de la ville.

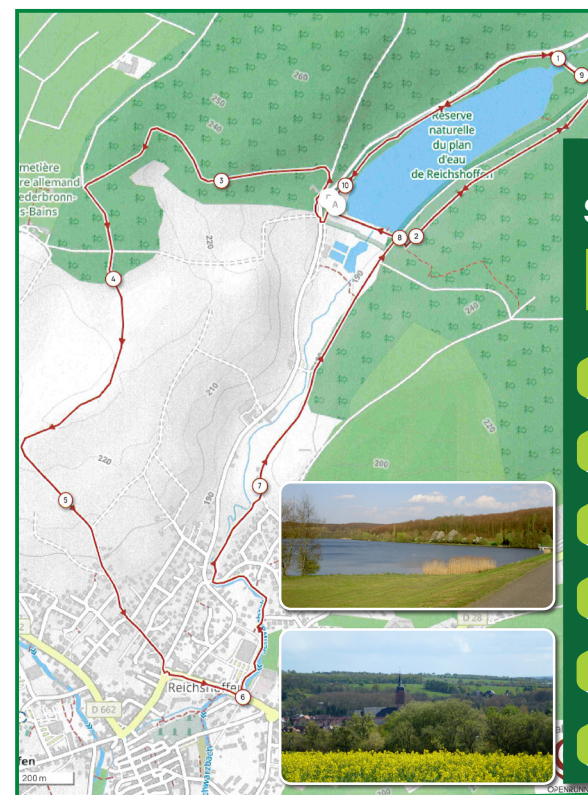
L'inscription à une des courses au programme implique obligatoirement l'acceptation de la totalité du présent règlement. Chaque participant en accepte toutes les clauses.



REICHSHOFFEN

23^e édition

COURSE DE PRINTEMPS



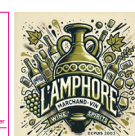
SAM. 18 AVRIL

PLAN D'EAU

- Course des Familles / 1 000 m à 15h40
- 2 430 m à 14h30
- 5 km à 15h00
- 10 km à 16h00
- Marche Nordique (8 km) à 16h15
- Relais (4 x 2,5 km) à 17h00

Inscriptions sur www.performance67.com
avant 12h le vendredi 17 avril 2026.

Renseignements auprès de la mairie au 03 88 80 89 30.



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



Fleurs Nicola
2 rue du Général Koenig
67110 Reichshoffen
Tél. : 03 88 09 01 17

BULLETIN D'INSCRIPTION



PPS (Parcours Prévention Santé) OU

Licence N° : _____ Fédération : **FFA**

Nom : _____

Prénom : _____

Club / Association / Entreprise : _____

Année de Naissance _____ Sexe : M F

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel : _____

Pays : _____

Epreuve choisie: _____

Autorisation parentale

Je, soussigné(e) _____ agissant en qualité de père / mère / tuteur légal*, autorise mon enfant ci-dessus nommé à participer à la course indiquée dans le formulaire.

Fait à _____, le _____
Signature :

*rayer les mentions inutiles

Pré-inscriptions avant le vendredi 17 avril 2026 à 12h00.

Participation jeune : gratuite - Marche Nordique : 4 € (6 € sur place)

Participation 5 km : 7 € (9 € sur place) - Participation 10 km : 10 € (12 € sur place)

Participation au Relais : 20 € (par équipe de 4 coureurs)

Je, soussigné(e) _____,

déclare avoir lu et accepter la totalité du règlement ci-contre.

Fait à _____, le _____
Signature :

RÈGLEMENT

Organisateur : **Ville de Reichshoffen, représentée par M. Philippe BARTH, Adjoint au Maire.**

Date et horaires

La 23^e édition des courses est prévue le samedi 18 avril 2026 selon le programme suivant :

- Marche ou marche nordique : 16h15 - 8 km (nés en 2010 et avant)
- Course N1 : 14h30 - 2,43 km (nés entre 2011 et 2014)
- Course N2 : 15h00 - 5 km (nés en 2012 et avant)
- Course N3 : 15h40 - 1 km (nés en 2015 et 2016 et familles). Les enfants pourront courir seuls ou accompagnés d'un parent qui devra s'inscrire aussi. Pas de chronométrage, ni de classement pour cette course.
- Course N4 : 16h00 - 10 km (nés en 2010 et avant)
- Course N5 : 17h00 - Relais (nés 2010 et avant)

Conditions

Sous réserve de l'acceptation et du respect des conditions d'inscription, d'assurance et du présent règlement, les courses sont ouvertes à tous les coureurs licenciés FFA ou non, remplissant les conditions d'âges.

La marche est ouverte à toutes personnes à partir de 16 ans, marcheurs licenciés ou non, qui auront effectué le règlement des droits d'inscription définis dans le présent règlement. Elle emprunte un parcours nature de 8 km. Pas de classement à l'arrivée, mais une invitation au vin d'honneur.

Les coureurs ne sont pas autorisés à être accompagnés d'animaux, de vélos ou de poussettes.

PPS (Parcours Prévention Santé) et licences sportives

Conformément à la l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux Courses du Printemps n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une licence FFA en cours de validité le jour de la manifestation (les licences des autres fédérations ne seront pas acceptées ; ex : foot, basket...).
- d'un Parcours de Prévention Santé (PPS). Il est accessible sur <https://pps.athle.fr/>. Ce document est valable 1 an. Aucune inscription ne sera validée en l'absence des conditions ci-dessus.

- d'un questionnaire de Santé **pour les mineurs**, accessible aussi sur <https://pps.athle.fr/>

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation à l'épreuve (voir ci-contre ou sur papier libre).

L'organisateur conservera la trace du document présenté (numéro et fédération de délivrance pour

la licence, original ou copie du PPS) pendant la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un PPS, même s'ils sont détenteurs d'une licence de compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. La marche nordique répond aux mêmes conditions d'inscription que le running, les marcheurs doivent présenter une licence valide ou un PPS.

Inscriptions

Les inscriptions préalables ne sont reçues que par écrit (pas par téléphone, ni par e-mail) et sur le site <https://www.performance67.com> jusqu'à 12h le vendredi 17 avril 2026 (dernier délai pour les inscriptions en ligne).

Au-delà, les inscriptions sur place sont possibles jusqu'à 1 heure avant la course avec une majoration de 2 € (Hall des Pêcheurs).

L'inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un paiement (chèque libellé à l'ordre de Reichshoffen Animation ou en ligne sur le site www.performance67.com).

L'inscription ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, quel que soit le motif.

Frais de participation

Courses de jeunes (N1 et N3) : GRATUIT
Parcours court 5 km : 7 € (9 € le jour J)
Parcours de marche 8 km : 4 € (6 € le jour J)
Parcours long 10 km : 10 € (12 € le jour J)
Relais : 20 €

Assurance

Une attestation a été délivrée par Groupama Grand-Est garantissant les dommages causés au tiers du fait de l'organisation des cérémonies et des fêtes.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants de souscrire personnellement et obligatoirement une assurance la plus complète possible (maladie/accident/responsabilité civile...), chaque participant devra être couvert par sa propre assurance.

Le participant se porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire qu'il pourrait occasionner durant cette manifestation.

Dossards

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable